

ANNEXE 1**INSCRIPTION ANNUELLE À LA CANTINE
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**

CANTINE : GROUPE SCOLAIRE YVES BRUNO 07.86.16.39.92 ANNEE SCOLAIRE : 2021-2022

NOM Prénom :	CLASSE :
DEJEUNER PRIS A LA CANTINE : (cocher la ou les cases correspondantes)	<input type="checkbox"/> Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi
MENTION SPECIALE REPAS :	<input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans viande <input type="checkbox"/> panier repas (PAI)

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte dès sa remise à l'agent de la cantine ou à la Communauté de Communes.
 2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€) et facturé mensuellement
 3. Ce bon de commande peut être modifié en cours d'année.
 4. **En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.**

Date et signature des parents :**ANNEXE 2****INSCRIPTION HEBDOMADAIRE/MENSUELLE (*)
À LA CANTINE
1 BON PAR ENFANT****Coupon à retourner au Service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros**

CANTINE : GROUPE SCOLAIRE YVES BRUNO 07.86.16.39.92 ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

NOM Prénom :	MOIS de :										<input type="checkbox"/> sans porc <input type="checkbox"/> sans viande					
	CLASSE :										<input type="checkbox"/> panier repas (PAI)					
DATE :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

(x) mettre une croix dans les cases correspondantes aux jours des repas commandés.

(*) Rayer la mention inutile

- A noter :**
1. Ce bon sera pris en compte dès sa remise à l'agent de la cantine ou à la Communauté de Communes.
 2. Le prix du repas est fixé à 3,20 €/repas (sauf cas particulier des enfants ayant un PAI à 0,50€) et facturé mensuellement
 3. Ce bon d'inscription peut être modifié en cours d'année.
 4. **En cas d'absence de l'enfant, pensez à avertir l'agent de la cantine ou le service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes des Coteaux du Val d'Arros, afin d'éviter une facturation à tort.**

Date et signature des parents :